



Chasseral



FONDS LANDSCHAFT SCHWEIZ (FLS)
FONDS SUISSE POUR LE PAYSAGE (FSP)
FONDO SVIZZERO PER IL PAESAGGIO (FSP)
FOND SVIZZER PER LA CUNTRADA (FSC)



Saint-Imier, le 18.04.2017

Des franges urbaines à la richesse insoupçonnée

Conférence de presse

Mardi 25 avril 2017 - 10h00

Collège du Pâquier, 2058 Le Pâquier

Les franges urbaines, ces espaces à la limite de la zone à bâtir, sont souvent les laissées-pour-compte de l'aménagement. Elles recèlent pourtant fréquemment de très anciennes structures paysagères, comme par exemple des vergers. Après un inventaire minutieux effectué en 2015-2016, un projet pilote est lancé au Val-de-Ruz pour revaloriser ces espaces.

Les grandes lignes du projet et ses objectifs seront détaillés au cours de cette conférence de presse par les intervenants suivants :

- Armand Blaser, conseiller communal du Val-de-Ruz
- François Gigon, Fonds suisse pour le Paysage
- Géraldine Guesdon-Annan, Patrimoine et Paysage, Parc Chasseral

Seront également présents pour répondre à vos questions :

- Boris Bachofen, Rétropomme,
- Roman Hapka, Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage

Pour des raisons d'organisation, nous vous serions gré d'annoncer votre présence par mail au contact ci-après : nicolas.sauthier@parcchasseral.ch

Dans l'attente de vous rencontrer le 25 avril prochain, nous vous présentons, Madame, Monsieur, chers représentants de la presse, nos plus cordiales salutations.

Infos et organisation :

Nicolas Sauthier (communication)
nicolas.sauthier@parcchasseral.ch
+41 (0)32 942 39 51 / +41 (0)79 673 83 98

Géraldine Guesdon-Annan (Patrimoine & Paysage)
geraldine.guesdon-annan@parcchasseral.ch
+41 (0)32 9423952



Chasseral

Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38'000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans



Communiqué de presse – Mardi 25.04.2017

Des franges urbaines à la richesse insoupçonnée

Les franges urbaines, ces espaces à la limite de la zone à bâtir sont souvent laissées-pour-compte de l'aménagement. Elles recèlent pourtant de très anciennes structures paysagères, à l'exemple des vergers. Après un inventaire minutieux des éléments paysagers remarquables du Val-de-Ruz effectué en 2015-2016, un ambitieux projet-pilote de revalorisation de ces zones est lancé sur deux sites de la commune pour revaloriser ces espaces.

Derrière l'appellation de franges urbaines se cachent les espaces de transition entre les zones d'habitations ou artisanales et la zone agricole. Ces zones sont très souvent enlaidies par un grignotage des zones bâties et artisanales peu structuré. Aménagées, elles offrent de nouveaux espaces de détente pour la population, un paysage valorisé et bénéfique pour la biodiversité. Le concept souvent associé à un tissu urbain très dense s'avère pertinent en zone rurale où le grignotage des abords de villages devient un enjeu majeur.

Les premières mesures concrètes de ce projet développé par le Parc Chasseral en étroite collaboration avec la commune du Val-de-Ruz vont être lancées au courant de ce printemps. Pour cette phase-pilote, deux villages ont été choisis : Le Pâquier, un village-rue exceptionnel au niveau de sa morphologie, et la localité de Cernier, avec comme point névralgique le site d'Evologia.

Le projet vise deux objectifs principaux : l'aménagement de lieux de rencontre et de découverte et la valorisation des espaces de transition par des mesures paysagères, afin d'atténuer l'effet de césure entre les villages et les zones non bâties. Le projet permet aussi l'élaboration d'une approche sensible de la nouvelle loi d'aménagement du territoire (LAT). Les stratégies mises en place concrètement pour limiter le mitage du territoire pourront ainsi être évaluées à moyen terme.

De nombreuses mesures sont prévues en 2017 et 2018, notamment des plantations de nouveaux arbres fruitiers dans d'anciens vergers (soixante arbres pour 4 vergers), des plantations d'arbres autour de deux bâtiments agricoles, une allée boisée comportant une quarantaine d'arbres et l'aménagement d'un espace de loisirs en lisière de forêt.

Ce projet a été rendu possible grâce au soutien de nombreuses fondations dont le Fonds suisse pour le paysage, la Fondation Binding, la Fondation Goehner, la Fondation pour le paysage et l'aménagement du paysage et la Fondation Gelbert.

Infos & contacts :

Géraldine Guesdon-Annan (Nature et Paysage)
geraldine.guesdon-annan@parcchasseral.ch
+41 (0)32 9423952

Nicolas Sauthier (communication)
nicolas.sauthier@parcchasseral.ch
+41 (0)32 942 39 51 / +41 (0)79 673 83 98



Dossier de presse

Des franges urbaines à la richesse insoupçonnée

Compléments d'information à la Conférence de presse du mardi 25 avril 2017

Présentation du projet, objectifs du projet et programme de mesures pour 2017



Un projet mené en partenariat avec :



Et réalisé grâce au soutien de :



FONDS LANDSCHAFT SCHWEIZ (FLS)
FONDS SUISSE POUR LE PAYSAGE (FSP)
FONDO SVIZZERO PER IL PAESAGGIO (FSP)
FOND SVIZZER PER LA CUNTRADA (FSC)



Fondation suisse pour la protection
et l'aménagement du paysage

FONDATION ERNST GÖHNER



Sophie und Karl
Binding Stiftung

Fondation
Gelbert

1. Introduction et contexte

Le projet « Franges urbaines, liaisons, espaces de transition et lieux de rencontre au Val-de-Ruz » (« Franges urbaines » dans la suite du texte) est né de la campagne-pilote lancée par le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) en 2014. L'idée était à l'époque de mieux protéger le paysage en zone périurbaine. Le projet du Val-de-Ruz fait partie des cinq projets-pilotes qui devaient permettre au FSP d'évaluer le potentiel d'une campagne ultérieure.

La commission du FSP a finalement décidé en mars 2017 de renoncer à cette campagne, qui s'avère trop coûteuse et complexe au niveau juridique. Le projet du Val-de-Ruz se poursuit malgré cette décision et propose des solutions concrètes au mitage du territoire en valorisant le paysage non bâti.

La frange urbaine correspond à l'**espace qui caractérise la transition entre zones d'habitations ou artisanales et la zone agricole**. Le potentiel de ces zones périphériques est grand. Aménagées et valorisées, elles offrent de nouveaux espaces publics pour la population et des structures paysagères renforcées.

Le projet du Val-de-Ruz est un cas d'école. Le concept souvent associé à un tissu urbain très dense est ici testé en zone rurale où le grignotage des abords de villages compose un enjeu majeur.

2. Une collaboration entre la commune du Val-de-Ruz et le Parc régional Chasseral

La commune de Val-de-Ruz, née de la fusion de 15 localités en 2013, a récemment finalisé son plan directeur régional. Dès le début, elle a souhaité intégrer une gestion modèle de ses paysages, notamment en s'engageant dans le cadre des franges urbaines :

La commune démontre avec ce projet son esprit pionnier en matière d'aménagement du territoire. Le projet « Franges urbaines » constitue une opportunité d'intégrer la révision de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), qui exige une limitation de l'emprise de l'urbanisation sur les zones agricoles.

Le Parc Chasseral est engagé dans ce projet pour plusieurs raisons:

Le concept développé dans le cadre du plan directeur régional de la commune de Val-de-Ruz répond aux objectifs définis par la charte du Parc. L'articulation du projet « Franges urbaines » avec le plan directeur et l'attention particulière portée au paysage par la commune sont autant d'éléments que le Parc souhaite renforcer sur l'ensemble de son territoire.

3. Description générale

Le projet « Franges urbaines » se développe autour de trois axes principaux :

- Les **lieux de rencontre et de découverte** servent à mettre en contact les usagers potentiels de la frange urbaine avec les agriculteurs et les forestiers, souvent gestionnaires de ces zones. Ils peuvent prendre la forme de lieux de découverte de la biodiversité, de parcelles agricoles favorisant l'accueil du public, d'espaces d'accueil en forêt, etc.
- Les **espaces de transition entre les villages et la zone agricole** servent à atténuer l'effet de césure à l'interface entre ces deux zones. En retravaillant les structures paysagères typiques, cet espace retrouve une valeur paysagère. La transition visuelle d'une zone à l'autre est atténuée. Il s'agit essentiellement d'éléments groupés, comme par exemple des vergers ou des plantations permettant d'intégrer des bâtiments agricoles ou industriels.
- Les **liaisons entre les villages et les infrastructures de loisirs** permettent une meilleure accessibilité à la frange urbaine. Il s'agit d'éléments d'interrelation entre la zone à bâtir et la zone agricole.

4. Objectifs généraux

- **Améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'unité de la commune par des éléments traditionnels du paysage**

Le projet planifie un certain nombre d'espaces de rencontre (vergers en permaculture, espaces d'accueil en lisière de forêt, remise en état de chemins et installation de mobilier le long des voies de mobilité douce.

- **Enrichir et valoriser le paysage aux abords des villes et permettre aux habitants de s'engager dans le soin porté au paysage,**

Les structures traditionnelles du Val-de-Ruz sont valorisées. Par le remplacement des arbres malades ou vieillissants, les vergers sont rajeunis, les allées d'arbres et les haies complétées. Le rajeunissement des arbres sera échelonné, permettant par la même occasion une diversité intéressante de l'âge des arbres.

- **Développer un milieu favorable à la faune et la flore**

Dans la grande majorité des cas, les plantations engagées dans le cadre de ce projet seront réalisées sous forme d'arbres fruitiers haute-tige. Les espèces choisies seront choisies avec les propriétaires sur les conseils de l'association Rétropomme, partenaire du projet.

5. Effets attendus

Grâce au projet de « Franges urbaines », le paysage typique des abords de villages est davantage mis en valeur : un certain nombre de vergers sont reconstitués dans toute la commune. Les allées d'arbres existantes sont complétées et de nouvelles allées sont aménagées, notamment dans la zone de Cernier et du Pâquier. De petits éléments du patrimoine rural sont restaurés tel que des murs en pierres sèches, des haies et d'autres petites structures paysagères.

Les zones de franges urbaines redeviennent des zones ouvertes au public avec des usages mixtes mais aussi des liaisons entre les différents villages de la commune, notamment par les mesures de connexion de mobilité douce.

Les mesures du projet « Franges urbaines » renforcent la volonté de contenir l'expansion de l'urbanisation dans le temps, tout en garantissant des réserves de zones agricoles.

6. Réalisation prévues en 2017

La première phase du projet concerne deux sites, avec un calendrier de réalisation des mesures échelonné jusqu'en 2018.

- **Le Pâquier**

Le Pâquier est la porte d'entrée nord-est de la commune de Val-de-Ruz. Catégorisé « village pittoresque » dans la classification du plan directeur régional, il s'agit d'un village-rue exceptionnel du point de vue de sa morphologie. Il compte aussi de nombreuses structures paysagères uniques (murs en pierres sèches à l'intérieur du village) ou communes aux autres villages (vergers).

- **Cernier-Chézard**

Cernier est le centre névralgique du Val-de-Ruz, classé dans les villages de la couronne nord selon le plan directeur régional. La pression de densification urbaine y est l'une des plus fortes de la commune. Parallèlement, ce village abrite un certain nombre de sites ayant un très fort potentiel (le site de formation d'Evologia dédié aux métiers de la terre et de la nature, par exemple).

Seront réalisées en 2017 :

- des plantations de fruitiers haute-tige, dans quatre vergers soit env. 60 arbres,
- des plantations autour de deux bâtiments agricoles,
- un aménagement de loisirs en lisière de forêt,
- une allée d'arbres comportant une quarantaine d'arbres
- une réflexion sur la gestion des espaces verts en site urbain

Les réalisations se poursuivront en 2018 avec notamment la restauration d'un mur en pierres sèches.

Cette phase pilote permet de tester la pertinence du projet dans la démarche du plan directeur régional et de préparer la deuxième phase qui s'accordera sur le calendrier du plan d'aménagement local. Le nombre restreint de mesures à réaliser permet aussi de tester l'acceptation du projet auprès des habitants

7. Financement du projet

Le montant de cette phase pilote s'élève à 380'000.- et s'échelonne sur 2017-2018.

Le projet est rendu possible grâce à de nombreux soutiens de fondations. Outre la Fondation pour le paysage et l'aménagement du paysage et le Fonds suisse pour le Paysage, les fondations **Ernst Goehner**, **Gelbert** et **Karl et Sophie Binding** soutiennent cet ambitieux projet.



Infos & contacts :

Géraldine Guesdon-Annan
géraldine.guesdon-annan@parcchasseral.ch
+41 (0)32 942 39 52

Nicolas Sauthier (communication)
nicolas.sauthier@parcchasseral.ch
+41 (0)32 942 39 51 / +41 (0)79 673 83 98

Annexe : type de mesures mise en œuvre dans le cadre du projet franges urbaines

Catégorie de projet
<i>Des lieux de rencontre et de découverte</i>
Espace d'accueil en lisière de forêt : tables, foyers, place de jeux, activités pour les classes, canapés forestiers, panneaux d'information et d'orientation sur la forêt
Espace de découverte de l'agriculture
Espace de découverte de la biodiversité : cours d'eau, étangs, prairies maigres
Espace d'expérimentation : Jardins urbains en écoréseau
Jardins potagers familiaux dotés d'espaces communautaires
<i>Des espaces de transition entre les villages et la zone agricole</i>
Intégration paysagère des fermes, dépôts agricoles et industriels par une arborisation adaptée
Soutien à la conservation des vergers existants, création de ceintures de vergers
Promotion d'une gestion différenciée des espaces verts dans les zones d'activités économiques (entreprises et gravières)
<i>Des liaisons entre les villages et les infrastructures de loisirs</i>
Aménagement de voies de mobilité douce
Restauration des allées d'arbres
Restauration de murs de pierres sèches
Compléments éventuels au réseau des Chemins chouettes
Aménagements le long des liaisons existantes (bancs, arbres etc.)
Plantation de haies